



Revalorisation des coefficients ou des groupes ?

Par **cocobib**, le **02/05/2009** à **18:19**

Bonjour, je travaille en tant qu'agent de facturation dans une entreprise de transport express depuis 8 ans et j'ai été embauchée d'après la convention collective en coef 120 groupe 5. Depuis plusieurs années mon poste a évolué et je suis plus amenée à contrôler et à rectifier les erreurs des assistantes de gestion ou bien encore des adjointes responsables des différents services "recouvrement-international-ect.. de plus je suis autonome et polyvalente sous la responsabilité de ma chef de service. Nous sommes plusieurs dans le service à vouloir une reconnaissance de notre travail à savoir de passer du groupe 5 qui signifie en outre à faire de la saisie au groupe 8 voir 9 qui est plus approprié à notre fonction actuelle. Après plusieurs demandes auprès de la direction nous n'avons à ce jour obtenu satisfaction et nous n'avons jamais obtenu en 8 ans des augmentations individuelles sauf les NAO "augmentations obligatoires du cours de la vie". Donc voilà ma question : est-il possible de faire valoir nos droits avec dossiers complets à l'appui aux prud'hommes, y-a-t-il eu des cas similaires et avons-nous une chance d'avoir gain de cause ? Dans l'attente je vous remercie.